

# Ensemble engagés

## Bonne année !

**Cfdt:**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

# EDITO



## L'anticipation, première vertu du syndicaliste !

Le syndicaliste a pour vertu d'édicter des orientations, de susciter des comportements, de créer les conditions pour que notre collectivité organise la vie de ses agents dans un équilibre humain et social.

Le syndicaliste s'appuie sur le passé pour en tirer les meilleures expériences, il essaie de faire comprendre aux élus l'importance de prendre des décisions pour générer un art de vivre au travail destinée à être favorable pour tous.

Le travail de la pensée est une exigence permanente pour le syndicaliste qui fait de l'autonomie syndicale et du refus de la hiérarchie du politique sur le social et sur le syndical un progrès de la démocratie. C'est un travail difficile auquel le syndicaliste doit s'atteler.

Le syndicaliste ne doit pas être immobile sinon il accumule les retards. Il atteint le sommet de son Art quant il se mue en une stratégie susceptible de prévoir les résultats du lendemain.

Sans se démunir des attaches de son histoire, le syndicaliste a une obligation, en tout cas, c'est de savoir anticiper.

En 10 ans, le paysage communal s'est transformé radicalement, passant d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projet. Et ce n'est pas fini, la loi de 2010 dite Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) apporte son lot d'évolution dans le fonctionnement de nos collectivités.

Anticiper c'est prendre la mesure du temps qui défile vite, et savoir coller à l'espace qui se prépare.

Anticiper, c'est également savoir écouter ! Ne jamais s'enfermer dans des blocages dogmatiques et donc rudimentaires. Dans une société en pleine mutation, le rôle du syndicaliste est d'appréhender la situation, le contexte, les enjeux afin d'élaborer un schéma organisationnel le plus approprié pour répondre aux attentes des agents et favoriser les conditions d'un art de vivre au travail au sein de la collectivité. C'est la tâche qui incombe dorénavant au bureau de la nouvelle section CFDT INTERCO du Gard Rhodanien qui a vu le jour en décembre 2013.

**Le travail de la pensée est une exigence permanente pour le syndicaliste qui fait de l'autonomie syndicale et du refus de la hiérarchie du politique sur le social et sur le syndical un progrès de la démocratie. C'est un travail difficile auquel le syndicaliste doit s'atteler.**

Soyez assurés que le pragmatisme qui a guidé et continuera de guider l'action de vos élus et représentants CFDT pour votre bien-être, est fondé sur la nécessité de faire comprendre que la gestion participative et la seule méthode de management possible car elle prend en compte les qualités et les attentes de chaque agent pour la réussite de la collectivité.

Pour terminer cet édito, je reprendrai la citation de Nelson Mandela qui disait « Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir »

Alors ensemble en 2014, travaillons pour que notre vie professionnelle ne soit plus vécue comme une obligation, une source de fatigue, de conflits, ou une routine mais pour cet art de vivre au travail qui donne du goût à la vie et réveille notre joie !

*Bonne année à vous tous !*

**Ludovic DI-ROLLO**  
Secrétaire de section  
Membre du CT CAGR

**CFDT INTERCO**  
du GARD RHODANIEN

**cfdt** S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# Champs géographique de la nouvelle section

Pour répondre au mieux à vos préoccupations liées à votre statut, votre carrière, vos conditions de travail, le syndicat Cfdt INTERCO 30 est organisé par section. Chaque section a pour champs d'intervention un secteur géographique donné.

La nouvelle section « Cfdt INTERCO du Gard Rhodanien » a comme champs géographique l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Soit 42 collectivités plus le nouvel EPCI la «CA du Gard Rhodanien».

Mais pourquoi une fusion des deux sections syndicales Cfdt INTERCO présentent sur le territoire, Pont St Esprit et l'agglomération ?

L'évolution à venir de l'intercommunalité met en lumière un nouvel aspect de la coopération intercommunale issue de la pratique territoriale et relayée par le législateur : la mutualisation des services et des personnels, dédiée aux communautés ainsi qu'aux communes membres.

En effet, les articles 65 à 67 de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 dite Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) prévoit notamment l'élaboration de schémas de mutualisation des services, obligatoires à compter de 2015.

Le secteur géographique de l'intercommunalité devient donc naturellement pertinent pour s'organiser collectivement et construire des réponses adaptées aux pratiques et aux évolutions des collectivités.



## Le bureau de cette nouvelle section



**Ludovic DI-ROLLO**  
Secrétaire  
Elu CT CAGR



**Gérôme BOUVIER**  
Secrétaire adjoint  
en charge du dossier  
Syndicalisation



**Céline DAHMANI**  
Secrétaire adjointe  
en charge  
de la communication



**Sarah RIMBERT**  
en charge du dossier  
CHSCT  
Risques psychosociaux



**Laetitia BOSSAN**  
Elue CT CAGR  
en charge du dossier  
Petite enfance



**Pascal LE ROUZIC**  
Trésorier  
en charge du dossier  
Sureté  
(PM, ASVP..)



**Nicolas MALIGNON**  
Trésorier adjoint  
en charge du dossier  
Régime indemnitaire



**Gullhem FRANCOZ**  
en charge du dossier  
schéma de mutualisation  
des services



**Karima PHILIP**  
en charge  
du secrétariat



**Christine MEGE**  
en charge du dossier  
Travail et Handicap



**Zakaria HOURI**  
Elu CT CAGR  
en charge du dossier  
Filière administrative



**Stéphane OUSTRIC**  
en charge du dossier  
Sureté  
(PM, ASVP,..)



**Charles CHEVALLEY**  
en charge du dossier  
Filière technique



Cfdt:

# La CFDT en 10 points

1. La CFDT est le premier syndicat français en nombre d'adhérents : 868 601, des hommes (53%), des femmes (47%), qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé en majorité, dans le public et dans toutes les régions de France.
2. La CFDT est le deuxième syndicat français en voix aux élections prud'homales et dans les entreprises et administrations.
3. La CFDT est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.
4. La CFDT n'est ni de gauche ni de droite, elle est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités. C'est par exemple la CFDT qui a obtenu le droit de partir à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes.
5. La CFDT est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser contre des mesures injustes comme la réforme des retraites de 2010.
6. La CFDT est un syndicat qui a toujours dénoncé toutes les dictatures d'où qu'elles soient et qui a aidé des syndicalistes à instaurer la démocratie comme en Pologne dans les années 80.
7. La CFDT est un syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.
8. La CFDT sait que le monde change, qu'il faut en permanence mettre à jour les revendications pour faire face aux évolutions du marché du travail, à la précarité.
9. La CFDT est adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES) et se prononce pour une Europe politique, sociale, capable de faire face aux nouvelles puissances pour créer des emplois, préserver sa protection sociale et faire progresser les qualifications.
10. La CFDT est solidaire des tous les syndicats du monde, comme elle affiliés à la Confédération syndicale internationale.

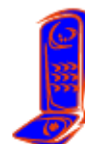
[www.cfdtcagr.canalblog.com](http://www.cfdtcagr.canalblog.com)



Cfdt Cagr



[cfdt.cagr@laposte.net](mailto:cfdt.cagr@laposte.net)



06.89.03.84.71  
06.22.23.18.69